

Affaires courantes

M. Nowlan: Comment cela Règlement? Le seul rappel au Règlement est celui que nous avons fait aujourd'hui.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je veux qu'il soit bien clair que je ne veux pas empêcher le consentement unanime. Je pense qu'un de mes collègues de Terre-Neuve doit savoir pourquoi je me lève.

Je ne peux pas appuyer la motion, étant donné certaines des activités de M. Smallwood au fil des ans, mais comme c'est le temps de Noël, je ne ferai rien pour empêcher le consentement unanime.

Les membres de longue date de l'International Woodworkers of America ne peuvent pas oublier un premier ministre qui fut le seul au Canada à bannir un syndicat libre dans sa province. C'est pour cette raison que je ne l'oublierai jamais.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, Joe Smallwood est l'un de mes électeurs, et c'est un homme à qui j'allais rendre visite, quand j'étais petit, et encore quand j'étais étudiant, seulement pour parler de l'histoire de Terre-Neuve et de l'avenir de la province.

Le plus grand compliment qu'on puisse lui faire maintenant, c'est de tenir un débat comme celui qui se déroule depuis cinq minutes. Pour un homme qui vit dans Roaches Line, à Terre-Neuve, le fait d'inspirer la controverse à la Chambre des communes quelque 90 ans après sa naissance, c'est peut-être le plus grand compliment qu'on puisse lui faire.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour la présentation de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le Président, à trois reprises au cours des quelques dernières minutes, avant cette dernière motion, le consentement unanime a été refusé. J'aimerais savoir, de la part du Président, s'il demande le consentement unanime et qu'il est refusé, comment se fait-il que la motion soit adoptée quand même? Est-ce que le Président pourrait me dire sur quel article du

Règlement il s'est basé pour prendre sa décision? On n'a pas eu de préavis de ces motions, monsieur le Président.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que le député vienne au Bureau pour que je puisse en discuter avec lui et les greffiers avant que nous prenions une décision à ce sujet parce que la motion a été adoptée avec dissidence. Il pourrait venir au bureau et nous pourrions en discuter de façon un peu plus approfondie.

Mme Copps: Monsieur le Président, à la suite du rappel au Règlement qui a été soulevé par mon collègue, le député de Shefford, je voudrais aussi invoquer le Règlement parce que le Président en expliquant sa position, d'après moi—mais je peux avoir mal compris—a déclaré qu'il n'avait pas donné la parole au député de Shefford pour un rappel au Règlement parce que le ministre a demandé la parole et chaque fois qu'il la demande à la Chambre, on doit la lui donner.

Je crois comprendre, monsieur le Président, et corrigez-moi si je me trompe, mais dans un rappel au Règlement, *a point of order*, c'est toujours la personne qui invoque le Règlement qui a la parole avant qu'une autre personne ne présente une motion, et en particulier quand on n'a pas donné un avis de motion officiel.

Il est important de souligner, je pense, et je ne suis peut-être pas d'accord avec l'argument invoqué par mon collègue de Shefford, mais le fait est que tous les députés à la Chambre sont censés bénéficier du même traitement et si quelqu'un invoque le Règlement, il faut qu'on l'entende avant qu'on puisse le rejeter d'office. On ne peut pas réécrire. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais dire à la députée que j'ai vu le ministre se lever ainsi que le député de Shefford et que je ne savais si ce dernier voulait parler de cette motion ou de celle de M. Smallwood. Par conséquent, j'ai donné la parole au ministre. Je l'ai fait pour cette raison.

Je voudrais donner la parole au député de Gander—Grand Falls au sujet du même rappel au Règlement, puis au député de Shefford.

M. Baker: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, il est d'usage quand deux personnes demandent la parole que le Président donne la préférence à un ministre.

En ce qui concerne la question qui a été soulevée à propos du consentement unanime, peut-être que, si les députés pouvaient faire un peu moins de bruit à la